

(1)

(N° 131.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1897.

Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique
pour l'exercice 1897.

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR M. BERTRAND.

Insérer les deux articles suivants :

ART. 105^{bis}.

Subsides aux communes qui possèdent des cantines scolaires ou qui subsidient des œuvres privées de réfectoires scolaires, de vêtements pour les enfants pauvres et de colonies scolaires fr. 100,000

ART. 113^{bis}.

Création d'écoles-pensionnats gratuites pour les enfants des bacheliers fr. 100,000

L. BERTRAND.

(¹) Budget, n° 122, VI (session de 1895-1896).
Budget amendé, n° 4, VI.
Rapport, n° 120.
Amendements, n° 138, 146 et 149.